Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260126-DELIB_511_26-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, Maire.

Présents : Laurent BAUR, Abel DAMBREVILLE, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Frédéric FLAO, Ludivine GOURLAOUEN, Gaëlle KERIBIN, Françoise LE BOËDEC, Jonas LE PORTIER, Magalie MAHE, Christophe MARREC, Etienne MELL, Martine MONTFORT, Gildas PRIGENT, Sylvie RICHARD

Procurations : André FICHOU a donné procuration à Gaëlle KERIBIN, Audrey HELLO a donné procuration à Laurent BAUR, Marie-Paule LE CRAS SELLIN a donné procuration à Catherine ESVANT

Absents : Isabelle DIAS, Soizic DUMONT, Delphine PALUT

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 18
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2026

Gildas PRIGENT a été nommé secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/511

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

RAPPORTEUR : Catherine ESVANT

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Locales (CGCL) et de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est organisé au sein des communes de plus de 3 500 habitants dans les deux mois précédant le vote du budget.
C'est la première étape du cycle annuel du budget. Le DOB a pour objet de connaitre les conditions d'élaboration du budget prévisionnel et d'en présenter les priorités.

Le budget de la commune est présenté par la Maire et voté par le Conseil Municipal.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de base au débat et permet d'informer l'assemblée délibérante sur la situation financière de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement sur l'année écoulée. Il expose les orientations budgétaires annuelles et pluriannuelles de la collectivité.

Concrètement l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les modifications suivantes :
- Les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication notamment sur le site internet des communes de plus de 3 500 habitants,
- Le débat afférent à la présentation de ce rapport doit faire l'objet d'une délibération spécifique,
- Enfin le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Le budget primitif 2026 devra répondre aux préoccupations de la population melgvinoise tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260126-DELIB_511_26-DE

Le débat est proposé à l'appui du rapport d'orientations budgétaires (ROB) joint en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est appelé à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire,
Catherine ESVANT

MAIRIE de MELGVEN
29 (Finistère)